La Fontaine du Vé

Sources, anciens jardins et eau potable à Sézanne



La cité scolaire de la Fontaine du Vé vue depuis ses toits. Photo publiée par *L'Union*, 17 avril 2024. [10]

Les sources au nord de la ville ancienne

Le guide municipal situe les sources dites de la Fontaine du Vé dans le secteur de la cité scolaire et des stades. Le quartier s'étend au nord des anciens mails et au sud de la RN 4. Dans les archives et les plans, le même nom apparaît aussi pour un bras du ruisseau des Auges et pour le champ captant d'eau potable. [1–3]

Trois façons de retrouver le Vé

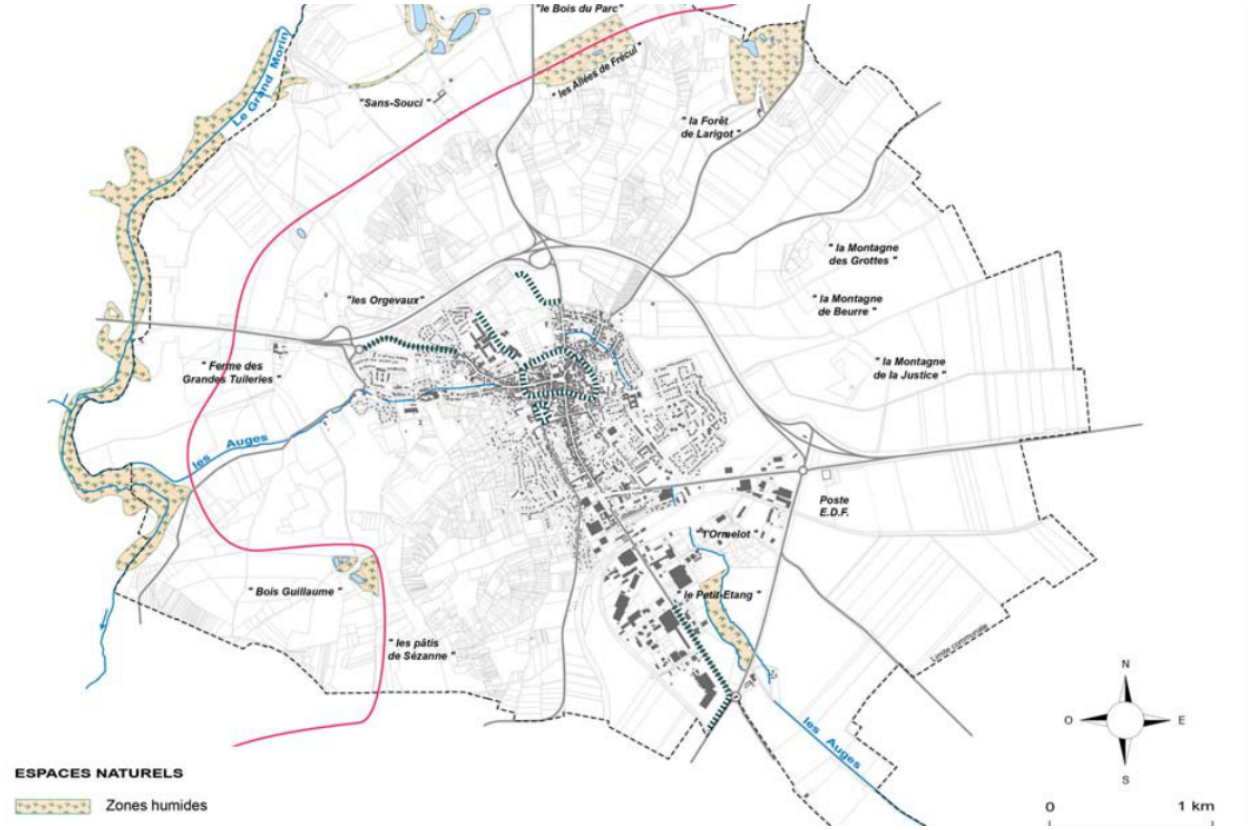
Le guide des rues conserve le souvenir des **sources**. Les plans des Auges et les témoignages sur les jardins éclairent le parcours du **ru**. Les documents du BRGM et les annexes sanitaires décrivent les **forages** de la nappe de la craie. [1–4, 7–8]

Localisation des sources

Le secteur est documenté. Le point d'émergence ancien, son débit, l'état actuel des sources et l'origine du nom « Vé » restent à établir.

Du Grand Morin aux Auges

Un canal ancien relie le bassin du Grand Morin à celui de la Superbe en passant par Sézanne.



Carte 1. Hydrographie du territoire de Sézanne. Le Grand Morin passe à l'ouest du bourg. Les Auges rejoignent la ville avant de poursuivre vers le sud-est. PLU, rapport de présentation, p. 25. [2]

Une dérivation attribuée au XII^{e} siècle

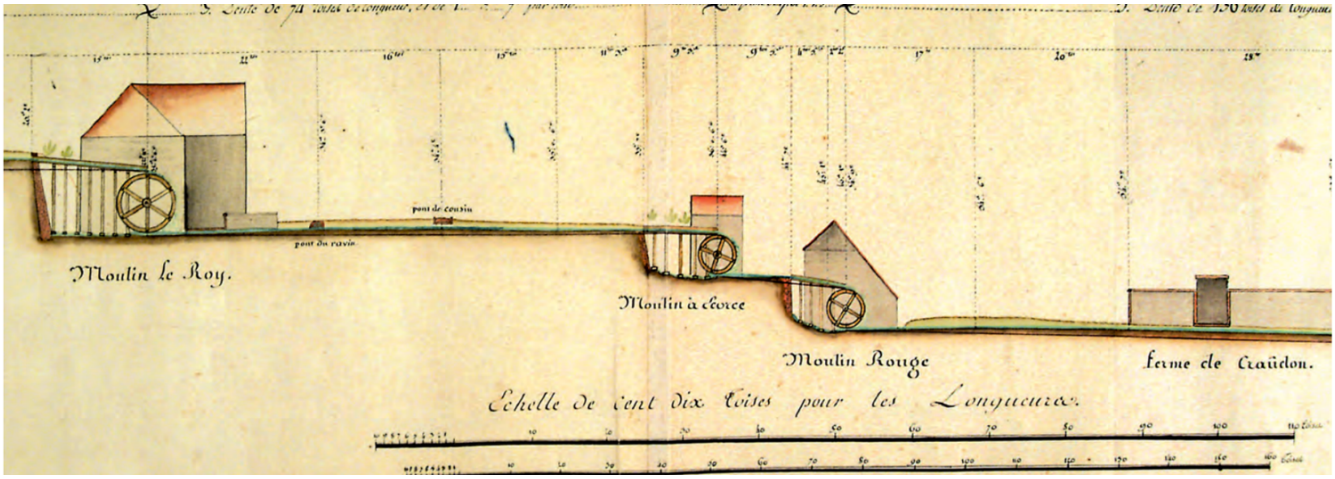
Selon le PLU, les moines de Saint-Julien ont aménagé les Auges pour approvisionner Sézanne en eau. La prise se trouve sur le Grand Morin à Mœurs-Verdey, au lieu-dit la Ferme du Pont. Un vannage règle l'arrivée de l'eau. Le canal reçoit aussi des apports d'un bassin rural et du réseau pluvial urbain. [2]

Un parcours de 21 kilomètres

Le PLU donne environ 21 km entre la prise d'eau du Grand Morin et la confluence avec la Superbe. À l'échelle de la ville, la pente permettait d'entretenir l'écoulement et de faire tourner les moulins. La distribution de l'eau entre plusieurs bras répondait aussi aux besoins d'irrigation et d'évacuation des eaux. [2, 4]

Les moulins et les jardins

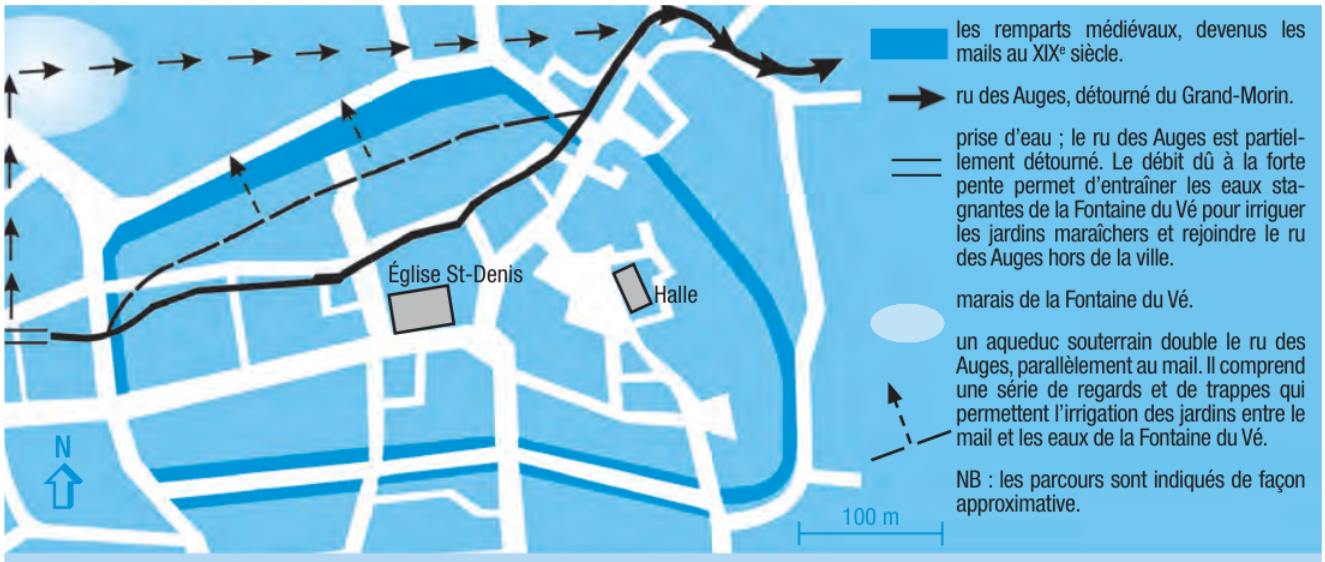
Un profil de la fin du XVIII[e] siècle et un schéma fondé sur des témoignages locaux donnent deux lectures des eaux de Sézanne.



Document 1. Profil hydraulique de la fin du XVIII[e] siècle, avec plusieurs moulins et leurs chutes. Bibliothèque municipale de Sézanne, cliché J. Galaz, reproduit dans l'Atlas de l'APIC, p. 18. [4]

Une pente mise à profit

L'Atlas explique comment le canal suivait le relief pour maintenir suffisamment de pente et de débit. Son schéma montre qu'une partie de l'eau des Auges était déviée pour entraîner les eaux stagnantes du marais du Vé et arroser les jardins maraîchers avant de rejoindre le ru en aval. [4]



Carte 2. Schéma des eaux de la ville et du marais du Vé, établi à partir de témoignages oraux. Les parcours y sont approximatifs. Atlas de l'APIC, p. 18. [4]

Des jardins aux faubourgs

Le cadastre de 1813 restitue la forme de la ville et la place des jardins autour des quartiers bâtis.



Carte 3. Sézanne, cadastre de 1813. Archives départementales de la Marne, 3 P 1258/1, reproduit dans le diagnostic patrimonial de la Ville, p. 48. [5]

Ce que montrent les parcelles

Le diagnostic patrimonial relève des jardins cultivés au cœur des îlots des faubourgs. Le ru canalisé des Auges figure aussi sur le cadastre. Un plan hydraulique plus détaillé serait nécessaire pour y situer les anciennes émergences. [4, 5]



Moulin de Broyes reconstruit. Cliché M. Morais, Atlas de l'APIC, p. 18. [4]

Un aqueduc pour les jardins

L'Atlas décrit, le long d'un mail, une conduite souterraine parallèle aux Auges. Des regards et des trappes permettaient de répartir l'eau vers les jardins compris entre le mail et les eaux du Vé. Le témoignage renseigne l'usage de l'ouvrage. Sa date de construction reste à établir. [4]

LE RUISSEAU ET LE QUARTIER

Le Vé sous la ville

Le bras nord des Auges réapparaît à ciel ouvert entre des tronçons où l’eau est conduite sous terre.



Le ru au domaine des Saules. Photo du PLU, rapport de présentation, p. 26. [2]

Du Gohier à Broyes

En aval du site BBGR, un vannage alimente le bras dit du Gohier, puis de la Fontaine du Vé. Il contourne le centre par le nord et passe en conduite dans le secteur de la cité scolaire et du stade. Il traverse ensuite le quartier de Broyes et le domaine des Saules. [2]

Les trois tracés décrits dans le PLU

Le bras nord rejoint le tracé commun vers l’avenue Charles-de-Gaulle, après avoir traversé le secteur de l’hôpital en conduite. **Le bras du centre** passe par les ruelles du Ru puis par les rues Naret-Chenuat, de l’Hôtel-de-Ville et de Châlons. Le PLU signale qu’une partie de ce bras a été maintenue à sec à cause d’infiltrations dans les caves. [2]

Le troisième bras, en grande partie couvert, reprend des eaux à partir de la rue de l’Hôtel-de-Ville et chemine sous les mails des Cordeliers et des Religieuses, puis sous la rue des Récollets. Il rejoint le bras du Vé vers l’avenue Charles-de-Gaulle. [2]

1965–1966 : la cité scolaire change le paysage

Pour accéder au nouveau lycée, la Ville élargit une rue étroite. Le guide municipal indique que le patronage et le théâtre situés en haut de cette rue sont détruits et qu’une rangée d’arbres est abattue sur une partie des mails. Les internes quittent l’ancien collège en septembre 1965, puis les externes en janvier 1966. L’avenue et la cité scolaire reprennent le nom des sources. [1, 6]

Comment lire le paysage actuel

Au lycée et au stade, une partie du ru est sous conduite. La photo du domaine des Saules montre le bras nord à ciel ouvert plus en aval.

HYDROGÉOLOGIE

L’eau dans la craie

Les forages du Vé prélèvent une eau souterraine dans le même secteur que les sources mentionnées par la Ville.

Une nappe dans la craie fissurée

L’eau de pluie s’infiltre dans la craie et peut ressortir là où la nappe rencontre la surface. Au Vé, le BRGM situe le forage F3 dans la craie fissurée du Sénonien. Le lien entre la nappe et les anciennes émergences reste à préciser sur le terrain. [2, 7]

Les ouvrages recensés

Équipement décrit par le PLU	Profondeur de pompe	Débit indiqué
Ancien ouvrage (inutilisé)	44 m	40 m³/h
Groupe immergé	42 m	50 m³/h
Pompe immergée	33 m	60 m³/h

Tableau établi d’après les annexes sanitaires du PLU, p. 5. Ce document donne les profondeurs des pompes. Pour F3 (02232X0054), le BRGM donne une profondeur totale de forage de 36 m. [3, 7]

Du PLU au bilan 2025

Les annexes sanitaires attribuaient au Vé environ 80 % de l’approvisionnement de Sézanne à l’époque du document et mentionnaient un maximum de prélèvement de 2 000 m³ par jour. Le rapport intercommunal 2025 répertorie deux ressources pour Sézanne, le Vé et Saint-Rémy. [3, 9]

2 520 m³/jour au Vé · 2 640 m³/jour à Saint-Rémy

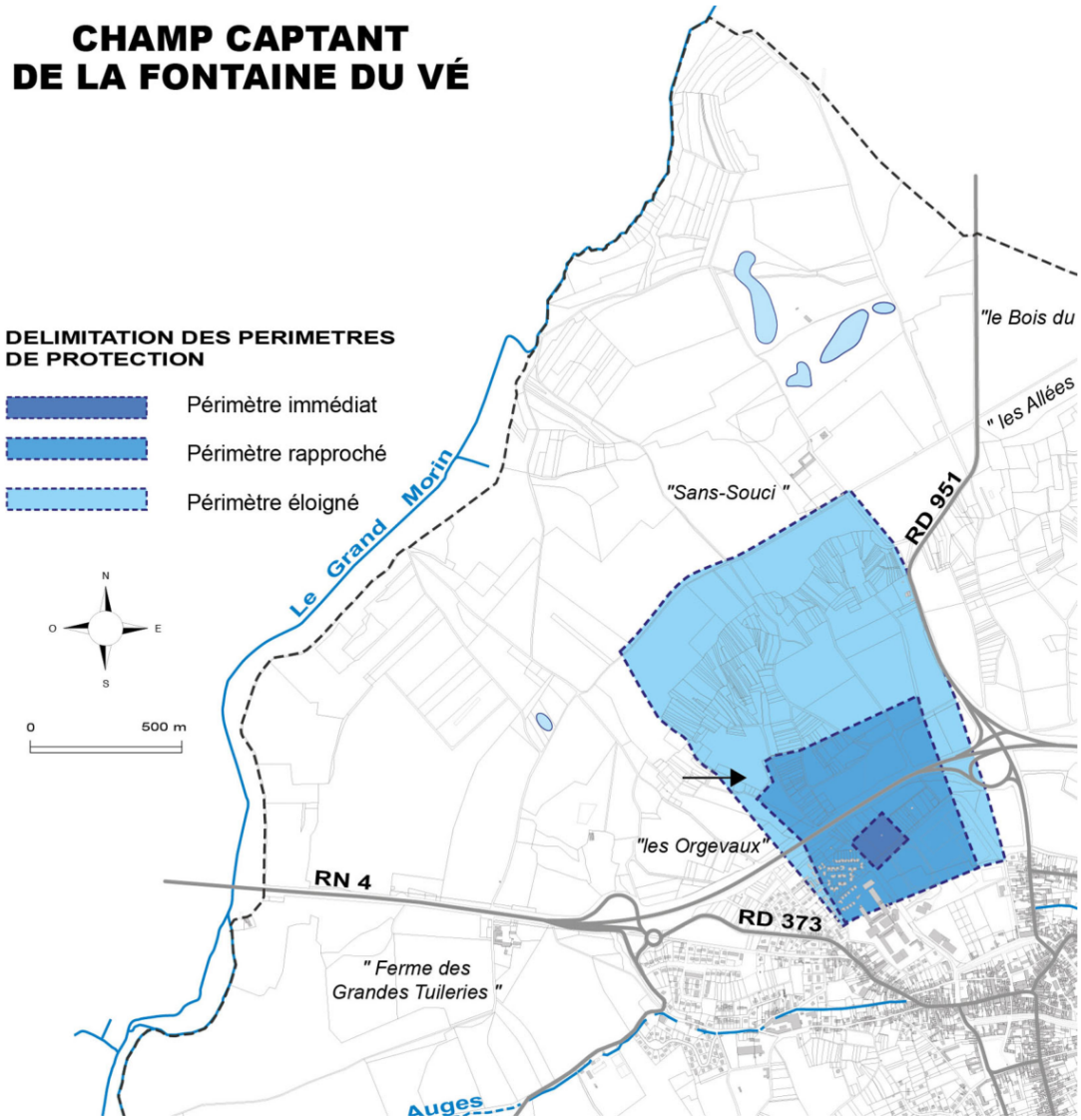
Ce sont les capacités de production indiquées dans le rapport 2025. La part réellement fournie par chaque site demande des volumes effectivement pompés sur la même période. [9]

Le BRGM identifie aussi un autre point d’eau au Vé sous l’indice **02232X0032**, désigné F1 dans son inventaire de suivi. Ces références permettent de retrouver les dossiers des ouvrages dans la Banque du sous-sol. [8]

PROTECTION DE LA RESSOURCE

Le champ captant

L’arrêté préfectoral du 22 décembre 1997 a déclaré le captage d’utilité publique et fixé trois périmètres de protection.



Carte 4. Périmètres de protection publiés dans les annexes sanitaires du PLU, p. 6. La carte situe le champ captant par rapport à la RN 4, aux Orgevaux et au Grand Morin. [3]

Trois périmètres autour des ouvrages

Immédiat	1,44 ha	Emprise clôturée autour des installations.
Rapproché	33,15 ha	Activités encadrées pour protéger les eaux souterraines.
Éloigné	70,31 ha	Prescriptions sur un territoire plus étendu.

Superficies arrondies d’après les annexes sanitaires. [3]

Repères documentaires

Les références ci-dessous ouvrent les documents utilisés pour l’histoire, les cartes et les données du captage.

[1] Ville de Sézanne, Sézanne au fil des rues, p. 17
Situe les sources près de la cité scolaire et décrit les transformations de l’avenue.

[2] Ville de Sézanne, PLU, rapport de présentation, p. 25–30 et 105
Carte hydrographique, tracé des Auges et du bras du Vé, contexte géologique.

[3] Ville de Sézanne, PLU, annexes sanitaires, p. 5–8
Description des pompes, carte et prescriptions des périmètres de protection.

[4] APIC, Atlas du patrimoine industriel de Champagne-Ardenne, p. 18–19
Profil ancien des moulins et schéma des fossés d’irrigation fondé sur des témoignages.

[5] Ville de Sézanne, diagnostic patrimonial de l’AVAP, p. 48
Reproduction des plans cadastraux de 1813, fonds des Archives de la Marne.

[6] Ville de Sézanne, L’Ancien Collège
Dates du transfert des élèves vers la cité scolaire de la Fontaine du Vé.

[7] BRGM, Origine et comportement du sélénium dans le bassin de Paris, p. 54–55
Description du forage F3 et photographie du captage, illustration 23.

[8] BRGM, rapport RP-54939-FR, inventaire des points d’eau suivis
Désignations F1 et F3 et identifiants de la Banque du sous-sol.

[9] CCSSOM, rapport sur l’eau et l’assainissement, exercice 2025, p. 9–10
Capacités de production du Vé et de Saint-Rémy.

[10] L’Union, Dans les lieux interdits de la cité scolaire de la Fontaine du Vé
Photographie de la cité scolaire publiée le 17 avril 2024.

Les pièces qui permettraient d’aller plus loin

Un plan coté des sources et des fossés, le dossier du premier captage ou les plans des travaux de la cité scolaire pourraient préciser où l’eau affleurait et comment les aménagements ont modifié ses écoulements. Pour l’origine du nom « Vé », il faudrait retrouver ses graphies anciennes et leur contexte.